

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Jacques Prevert - BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Jacques Prevert - BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements - en apprentissage (36813)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Jacques Prevert - BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements - en apprentissage (36813)	Jury par défaut	Tous les candidats	8	372	6

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Niveau scolaire	Fiche avenir : Notes obtenues au bac de français oral et écrit. Notes de Math, Sciences et d'anglais.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Avis du chef d'établissement et du conseil de classe.	Appréciation des bulletins, du conseil de classe et un avis du chef d'établissement très favorable ou favorable au minimum	Essentiel
Savoir-être	Attitude scolaire	Ponctualité, bavardage, assiduité...	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet de formation	CV + Lettre motivation : Appréciation de la cohérence de la / des candidature(s) par rapport aux projets de formation et professionnel	Très important
	Connaissance du contenu de la formation	Lettre de motivation : Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités et centres d'intérêt	Participation à des projets scolaires et extra-scolaires dans l'audiovisuel. Pratiques autonomes (Informatique, Bricolage,...)	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systèmes d'information et numérique (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour l'étude des dossiers de cette année, la commission de recrutement a tenu compte des volets suivants :

1- La scolarité :

- les notes de première et de terminal plus les notes obtenues au baccalauréat et lors des études supérieures le cas échéant,
- les appréciations des enseignants et des conseils de classe,
- l'avis du chef d'établissement le cas échéant.

2- La motivation :

- l'appétence au métier, évaluée par la lettre de motivation notamment,
- l'expérience (professionnelle ou pas) dans le domaine,
- le projet de formation et le projet professionnel.

Une commission de 5 enseignants a étudié les dossiers au fur et à mesure des candidatures.

3- Après une validation de leurs pré-requis académiques par la commission de recrutement, les candidats pré-sélectionnés doivent trouver une entreprise, nous transmettant une fiche descriptive des activités et le CV du tuteur.

Ces éléments permettent à l'établissement de valider l'adéquation entre les tâches en entreprise et la formation, dans le cadre de l'apprentissage. Les 8 premiers candidats qui nous proposent une entreprise seront définitivement acceptés à la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Au vu de la qualité des candidatures et des profils des postulants, nous constatons que :

- certains candidats, avec de très bons résultats scolaires, négligent la lettre de motivation et/ou ne mettent pas suffisamment en avant leurs atouts non académiques.

=> il est capital de soigner tous les éléments de la candidature (scolaires, CV, lettre de motivation) pour passer le cap de la validation des pré-requis.

- il peut y avoir une certaine méconnaissance de la formation, et notamment de l'exigence de l'apprentissage.

=> il convient de bien construire son projet, en se renseignant au préalable sur le contenu de la formation, le référentiel du diplôme, les débouchés...

L'apprentissage implique l'acquisition de certaines compétences en entreprise, dans le cadre de la formation professionnelle. Il est donc important de se rapprocher de l'établissement pour le choix du poste proposé pour l'apprentissage, tous les postes ne sont pas validés d'office...

Signature :

Arnaud DAVID,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée

Jacques Prevert